

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Communauté de commune à FPU - CC DU FRONSADAIS (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 24330139700051

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE SAINT ANDRE DE  
CUBZAC

**M. 14**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : CC DU FRONSADAIS (4)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	36
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	40
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	41

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	42
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	43
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	45
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.6 - Etat des engagements reçus	47
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	49
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	50
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	51

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	55
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	56
C3.2 - Liste des établissements publics créés	57
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	58
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	59

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	60
D2 - Arrêté et signatures	61

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

## CC DU FRONSADAIS - CC DU FRONSADAIS - DM - 2022

(art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 33414	<b>CC DU FRONSADAIS</b> <b>CC DU FRONSADAIS</b>	<b>DM</b> <b>2022</b>
----------------------------	--	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	17 395
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	249
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du</b> <b>potentiel financier par</b> <b>habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
2 427 780,00	0,00	138,21	0,00

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de</b> <b>la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	491,03	0,00
2	Produit des impositions directes/population	65,02	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	398,88	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	49,66	0,00
5	Encours de dette/population	88,92	0,00
6	DGF/population	52,15	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	16,46 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	128,67 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	12,45 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	22,29 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les programmes d'équipement.
  - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	437 579,00	437 579,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		437 579,00	437 579,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	83 286,00	83 286,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		83 286,00	83 286,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>520 865,00</b>	<b>520 865,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	2 335 142,00	0,00	71 550,00	71 550,00	2 406 692,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 360 992,00	0,00	45 238,00	45 238,00	1 406 230,00
014	Atténuations de produits	1 077 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00	1 079 400,00
65	Autres charges de gestion courante	3 222 148,25	0,00	263 808,29	263 808,29	3 485 956,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 995 682,25</b>	<b>0,00</b>	<b>382 596,29</b>	<b>382 596,29</b>	<b>8 378 278,54</b>
66	Charges financières	12 215,98	0,00	2 683,71	2 683,71	14 899,69
67	Charges exceptionnelles	41 009,00	0,00	0,00	0,00	41 009,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		7 251,00	7 251,00	7 251,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 148 907,23</b>	<b>0,00</b>	<b>392 531,00</b>	<b>392 531,00</b>	<b>8 541 438,23</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	280 197,00		45 048,00	45 048,00	325 245,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	141 126,77		0,00	0,00	141 126,77
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>421 323,77</b>		<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>	<b>466 371,77</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 570 231,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>9 007 810,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 007 810,00</b>
--	---------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	613,00	613,00	3 613,00
70	Produits services, domaine et ventes div	205 150,00	0,00	50,00	50,00	205 200,00
73	Impôts et taxes	4 931 778,00	0,00	305 812,00	305 812,00	5 237 590,00
74	Dotations et participations	1 327 559,00	0,00	118 806,00	118 806,00	1 446 365,00
75	Autres produits de gestion courante	25 004,62	0,00	0,96	0,96	25 005,58
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 492 491,62</b>	<b>0,00</b>	<b>425 281,96</b>	<b>425 281,96</b>	<b>6 917 773,58</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 460,00	0,00	2 647,00	2 647,00	11 107,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		9 650,04	9 650,04	9 650,04
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 500 951,62</b>	<b>0,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>6 938 530,62</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 500 951,62</b>	<b>0,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>6 938 530,62</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 069 279,38</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 007 810,00</b>
--	---------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>466 371,77</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$ ;  $DI\ 040 = RF\ 042$ ;  $RI\ 040 = DF\ 042$ ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 040,00	0,00	0,00	0,00	36 040,00
204	Subventions d'équipement versées	72 767,00	0,00	0,00	0,00	72 767,00
21	Immobilisations corporelles	143 628,70	0,00	1 000,00	1 000,00	144 628,70
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	528 196,55	0,00	82 286,00	82 286,00	610 482,55
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>780 632,25</b>	<b>0,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>863 918,25</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	386 313,20	0,00	0,00	0,00	386 313,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>386 313,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>386 313,20</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 166 945,45</b>	<b>0,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>1 250 231,45</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	113 999,00		0,00	0,00	113 999,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>113 999,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 999,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 280 944,45</b>	<b>0,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>1 364 230,45</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 571 085,55

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 935 316,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	153 468,00	0,00	38 238,00	38 238,00	191 706,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>553 468,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>591 706,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	184 404,89	0,00	0,00	0,00	184 404,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	564 834,34	0,00	0,00	0,00	564 834,34
138	Autres subvent° invest. non transf.	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>763 239,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>763 239,23</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 316 707,23</b>	<b>0,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>1 354 945,23</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	280 197,00		45 048,00	45 048,00	325 245,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	141 126,77		0,00	0,00	141 126,77

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	113 999,00		0,00	0,00	113 999,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>535 322,77</b>		<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>	<b>580 370,77</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 852 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>1 935 316,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 935 316,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>466 371,77</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	71 550,00		71 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 238,00		45 238,00
014	Atténuations de produits	2 000,00		2 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	263 808,29		263 808,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 683,71	0,00	2 683,71
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	7 251,00	0,00	7 251,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		45 048,00	45 048,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>392 531,00</b>	<b>45 048,00</b>	<b>437 579,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>437 579,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	82 286,00	0,00	82 286,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>83 286,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 286,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>83 286,00</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	613,00		613,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	50,00		50,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	305 812,00		305 812,00
74	Dotations et participations	118 806,00		118 806,00
75	Autres produits de gestion courante	0,96	0,00	0,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 647,00	0,00	2 647,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	9 650,04	0,00	9 650,04
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>437 579,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 579,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>437 579,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	38 238,00	0,00	38 238,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		45 048,00	45 048,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>38 238,00</b>	<b>45 048,00</b>	<b>83 286,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>83 286,00</b>
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 335 142,00</b>	<b>71 550,00</b>	<b>71 550,00</b>
6042	Achats prestat <sup>n</sup> services (hors terrains)	7 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	4 750,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	61 500,00	18 000,00	18 000,00
60622	Carburants	32 800,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	5 150,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	300,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 450,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 050,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 720,00	7 000,00	7 000,00
60633	Fournitures de voirie	50,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 400,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 600,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	800,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	113 727,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	17 236,00	3 335,00	3 335,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	22 500,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 712 666,00	16 852,00	16 852,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	2 647,00	2 647,00
61551	Entretien matériel roulant	20 550,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 450,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 530,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	7 662,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	12 500,00	30,00	30,00
6182	Documentation générale et technique	900,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 655,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	19 116,20	0,00	0,00
6226	Honoraires	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 750,00	0,00	0,00
6237	Publications	3 800,00	734,00	734,00
6238	Divers	0,00	272,00	272,00
6247	Transports collectifs	15 970,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 420,00	1 080,00	1 080,00
6257	Réceptions	3 200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 830,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 170,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 020,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 260,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	24 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	7 445,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	41 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	83 521,80	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	413,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 780,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 360 992,00</b>	<b>45 238,00</b>	<b>45 238,00</b>
6217	Personnel affecté par la commune membre	35 400,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	25 950,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 160,00	79,00	79,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 114,00	120,00	120,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 896,00	68,00	68,00
6411	Personnel titulaire	563 472,00	10 495,00	10 495,00
6413	Personnel non titulaire	277 044,00	606,00	606,00
6415	Indemnité inflation	3 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	97 246,00	30 873,00	30 873,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 478,00	236,00	236,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	92 544,00	691,00	691,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	159 640,00	1 365,00	1 365,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 539,00	705,00	705,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	44 020,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	600,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	300,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 375,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 440,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	6 774,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 077 400,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7391178	Autres restitut <sup>e</sup> dégrèvt contrib. direct	0,00	2 000,00	2 000,00
739211	Attributions de compensation	481 307,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	23 348,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	572 745,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 222 148,25</b>	<b>263 808,29</b>	<b>263 808,29</b>
6512	Droits d'utilisat <sup>e</sup> informatique nuage	6 085,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	81 329,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 700,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	15 600,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financ. alloc. fin mandat	165,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	2 463 517,00	263 807,00	263 807,00
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	120 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	162 744,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	49 006,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>e</sup> , personnes privée	320 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,25	1,29	1,29
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>7 995 682,25</b>	<b>382 596,29</b>	<b>382 596,29</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>12 215,98</b>	<b>2 683,71</b>	<b>2 683,71</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 352,03	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 136,05	2 683,71	2 683,71
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>41 009,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	41 009,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>7 251,00</b>	<b>7 251,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	7 251,00	7 251,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>8 148 907,23</b>	<b>392 531,00</b>	<b>392 531,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>280 197,00</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>141 126,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	141 126,77	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>421 323,77</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat<sup>e</sup> ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>421 323,77</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 570 231,00</b>	<b>437 579,00</b>	<b>437 579,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>437 579,00</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	6 105,26
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 557,60
= Différence ICNE N - ICNE N-1	1 547,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>3 000,00</b>	<b>613,00</b>	<b>613,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	613,00	613,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	3 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>205 150,00</b>	<b>50,00</b>	<b>50,00</b>
7035	Locations de droits de chasse et pêche	150,00	50,00	50,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	9 000,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	131 600,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	60 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	3 400,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 931 778,00</b>	<b>305 812,00</b>	<b>305 812,00</b>
73111	Impôts directs locaux	687 832,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	320 637,00	1 250,00	1 250,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	75 000,00	3 930,00	3 930,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	40 000,00	2 296,00	2 296,00
73211	Attribution de compensation	30 421,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	171 500,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 200 000,00	263 807,00	263 807,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	177 200,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	35 000,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	1 194 188,00	34 529,00	34 529,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 327 559,00</b>	<b>118 806,00</b>	<b>118 806,00</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	700 000,00	11 355,00	11 355,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	195 000,00	722,00	722,00
744	FCTVA	2 000,00	1 961,00	1 961,00
74718	Autres participations Etat	44 127,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	21 200,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	313 232,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	7 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	45 000,00	101 663,00	101 663,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	3 105,00	3 105,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>25 004,62</b>	<b>0,96</b>	<b>0,96</b>
752	Revenus des immeubles	25 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4,62	0,96	0,96
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		<b>6 492 491,62</b>	<b>425 281,96</b>	<b>425 281,96</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>8 460,00</b>	<b>2 647,00</b>	<b>2 647,00</b>
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	327,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 133,00	2 647,00	2 647,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>9 650,04</b>	<b>9 650,04</b>
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	9 650,04	9 650,04
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>6 500 951,62</b>	<b>437 579,00</b>	<b>437 579,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>6 500 951,62</b>	<b>437 579,00</b>	<b>437 579,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>437 579,00</b>
--	-------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	36 040,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	35 540,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	72 767,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	30 613,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	42 154,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	143 628,70	1 000,00	1 000,00
2111	Terrains nus	1 500,90	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 648,00	3 648,00
2135	Installations générales, agencements	118 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 200,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	3 648,00	-3 648,00	-3 648,00
2181	Installat* générales, agencements	1 236,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 300,00	296,00	296,00
2184	Mobilier	7 700,00	-1 244,00	-1 244,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 043,80	1 948,00	1 948,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	528 196,55	82 286,00	82 286,00
2313	Constructions	12 133,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	516 063,55	82 286,00	82 286,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>780 632,25</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	386 313,20	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	386 313,20	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>386 313,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 166 945,45</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	113 999,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	113 999,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>113 999,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>1 280 944,45</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>83 286,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>153 468,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>38 238,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	22 500,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	9 818,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	53 500,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	67 650,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	38 238,00	38 238,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>553 468,00</b>	<b>38 238,00</b>	<b>38 238,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>749 239,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	184 404,89	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	564 834,34	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1388	Autres subventions non transférables	14 000,00	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>763 239,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 316 707,23</b>	<b>38 238,00</b>	<b>38 238,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>280 197,00</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>141 128,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 576,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	12 329,81	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 121,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 507,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	195,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	907,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 018,80	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	13 870,80	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 076,80	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	805,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	27 298,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 392,51	0,00	0,00
28184	Mobilier	13 168,99	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	13 860,06	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>421 323,77</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>113 999,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	113 999,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>535 322,77</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 852 030,00</b>	<b>83 286,00</b>	<b>83 286,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			<b>0,00</b>	
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			<b>0,00</b>	
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>83 286,00</b>	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR INTB8900071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					3 150 000,00									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					3 150 000,00									
015469G	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	26/05/2022		14/06/2023	400 000,00	F		1,400	1,400		A	X Echéance constante	O	A-1
10000480415	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	16/10/2020		22/10/2021	300 000,00	F		0,380	0,350		A	X Echéance constante		A-1
10000480418	Société C R C A M AQUITAINE	26/05/2016		01/08/2017	300 000,00	F		0,600	0,601		A	X Echéance constante	O	A-1
10000714456	Société C R C A M AQUITAINE	26/05/2016		05/12/2017	200 000,00	F		1,200	1,219		A	X Echéance constante	O	A-1
10001046744	Société C R C A M AQUITAINE	06/07/2017		01/08/2018	300 000,00	F		0,520	0,521		A	X Echéance constante		A-1
10001475508	Société CREDIT AGRICOLE	25/04/2018		01/07/2019	300 000,00	F		0,630	5,639		A	X Echéance constante		A-1
F6528184	Société CREDIT AGRICOLE	17/04/2019		05/05/2020	300 000,00	F		0,720	0,720		A	X Echéance constante	O	A-1
FS1007100070	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	21/08/2021		06/06/2022	350 000,00	F		0,310	0,310		A	X Echéance constante	O	A-1
MON503786EUR	SA CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE NORD	21/08/2012		15/10/2013	200 000,00	F		4,270	4,272		A	X Echéance constante		A-1
	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	15/06/2015		01/09/2016	500 000,00	F		1,590	1,622		A	X Echéance constante		A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									



CC DU FRONSAIS - CC DU FRONSAIS - DM - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
					Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial						
								Niveau de taux (5)						Taux actuariel
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 150 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mos)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (18)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 546 784,89					386 313,20	13 352,03	0,00	6 105,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 546 784,89					386 313,20	13 352,03	0,00	6 105,26
015469G		0,00	A-1	0,00	5,92	F		1,400	0,00	0,00	0,00	2 683,71
10000480415		0,00	A-1	250 435,72	4,25	F		0,350	49 737,75	676,53	0,00	134,63
10000480418		0,00	A-1	50 750,75	0,08	F		0,601	50 750,75	304,50	0,00	0,00
10000714456		0,00	A-1	120 130,54	6,42	F		1,219	16 553,52	1 441,57	0,00	89,77
10001046744		0,00	A-1	101 039,09	1,08	F		0,521	50 388,53	525,40	0,00	110,40
10001475508		0,00	A-1	151 413,01	2,00	F		5,639	50 154,37	953,90	0,00	318,96
F6528164		0,00	A-1	201 431,37	3,83	F		0,720	49 817,22	1 450,31	0,00	715,62
FS10071D0070		0,00	A-1	350 000,00	4,92	F		0,310	57 882,88	1 085,00	0,00	515,67
MON503786EUR		0,00	A-1	59 762,03	2,25	F		4,272	19 093,78	2 551,84	0,00	371,09
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		261 622,38	5,17	F		1,622	41 934,40	4 162,98	0,00	1 165,41
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC DU FRONSAIS - CC DU FRONSAIS - DM - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 546 784,89</b>					<b>386 313,20</b>	<b>13 352,03</b>	<b>0,00</b>	<b>6 105,26</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à cours sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
 (5) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Montant, index ou formule.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.  
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 546 784,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/ton)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	07-04-2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'études	1	07/04/2016
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	07/04/2016
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	07/04/2016
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	12	07/04/2016
L	21538 Autres réseaux	5	07/04/2016
L	21571 Matériel roulant - Voirie	10	07/04/2016
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	07/04/2016
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	5	07/04/2016
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	07/04/2016
L	2182 Matériel de transport	5	07/04/2016
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	4	07/04/2016
L	2184 Mobilier CLASSIQUE	5	07/04/2016
L	2184 Mobilier JEUNESSE, CRECHE	10	07/04/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	7	07/04/2016
L	Mise en accessibilité gare de Libourne	15	22/09/2020
L	Projet Haut Mega fibre	15	22/09/2020

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	7 251,00		9 650,04	16 901,04	9 650,04	7 251,00
RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	0,00	15/09/2021	9 650,04	9 650,04	9 650,04	0,00
CREANCES DEBITEURS	6 080,00	11/07/2022	0,00	6 080,00	0,00	6 080,00
CREANCES REDEVABLES	1 171,00	11/07/2022	0,00	1 171,00	0,00	1 171,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>7 251,00</b>		<b>9 650,04</b>	<b>16 901,04</b>	<b>9 650,04</b>	<b>7 251,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 386 313,20</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>386 313,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	386 313,20	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>386 313,20</b>	<b>3 566,79</b>	<b>571 085,55</b>	<b>960 965,54</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 619 728,66</b>	<b>45 048,00</b>	<b>VI 45 048,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>198 404,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	184 404,89	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	14 000,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>421 323,77</b>	<b>45 048,00</b>	<b>45 048,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 576,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	12 329,81	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 121,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 507,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	195,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	907,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 018,80	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	13 870,80	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 076,80	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	805,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	27 298,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 392,51	0,00	0,00
28184	Mobilier	13 168,99	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	13 860,06	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	280 197,00	45 048,00	45 048,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>664 776,66</b>	<b>9 818,00</b>	<b>0,00</b>	<b>564 834,34</b>	<b>1 239 429,00</b>

Montant

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	<b>960 965,54</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	<b>1 239 429,00</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (5)</b>	<b>278 463,46</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes
- (7) Indiquer le chapitre

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)

(5) Taux annuel, tous frais compris

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>6 938 530,62</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L 1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657363	1	FONCTIONNEMENT	OFFICE DE TOURISME DU FRONSADAIS	Etablissement de droit public	120 000,00
65737	2	FONCTIONNEMENT	CIAS DU FRONSADAIS	Etablissement de droit public	140 000,00
65738	15	SUBVENTION FONCTIONNEMENT LINEAIRE DIGUES 33%	POLE EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL	Etablissement de droit public	4 950,00
6574	3	FONCTIONNEMENT CRECHE MINI PLUME LA LANDE DE FRONSAC	Association LA POUSSINIERE	Association	128 000,00
6574	4	FONCTIONNEMENT CRECHE PLUME D'ANGE VILLEGOUGE	Association LA POUSSINIERE	Association	127 000,00
6574	5	ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ATELIERS PARENTS/ENFANTS	Association ESCALE 33	Association	3 000,00
6574	6	PLATEFORME MOBILITE	SARL ALTER EGO CONSEIL	Entreprise	1 100,00
6574	7	JUMELAGE ET ENTRAIDE AUX UKRAINIENS	Association COMITE JUMELAGE EUROPEEN DU CANTON DE FRONSAC	Association	4 500,00
6574	8	FESTIVAL JUILLET 2022	Association CONFLUENT D'ARTS	Association	4 000,00
6574	9	EQUIPEMENTS SPORTIFS	Association ETOILE SPORTIVE DU FRONSADAIS FOOTBALL	Association	5 000,00
6574	10	FONCTIONNEMENT ECOLE MUSIQUE GALGON	Association ECOLE MUSIQUE	Association	10 000,00
6574	14	ENTRAINEMENTS SPORTIFS NORMES FFGYM	Association ETOILE SPORTIVE DU FRONSADAIS	Association	3 000,00
6574	11	CO-PRODUCTION SPECTACLES VIVANTS	Association MUSES § SAMOURAI	Association	3 500,00
6574	12	FONCTIONNEMENT	Association RESEAU SANTE SOCIAL JEUNES EN LIBOURNAIS	Association	4 314,00
6574	13	TOURNOIS, SUIVI JEUNES DEFICIENTS MENTAUX	Association TENNIS CLUB INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS	Association	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette : TAXE DE SEJOUR</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			36 653,67
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
Total recettes			0,00
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
Total dépenses			0,00
Reste à employer au 31/12/N :			36 653,67

<b>Libellé de la recette : TAXE GEMAPI</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			367 092,71
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
Total recettes			0,00
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
Total dépenses			0,00
Reste à employer au 31/12/N :			367 092,71

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>		<b>403 746,38</b>
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Dépenses</b>
		<b>0,00</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>		<b>403 746,38</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		9,00	0,89	9,89	9,89	0,00	9,89
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,89	1,89	1,89	0,00	1,89
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		4,00	0,89	4,89	4,89	0,00	4,89
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 EME CLASSE	C	2,00	0,89	2,89	2,89	0,00	2,89
AGENT DE MAITRISE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
CHARGÉE ACTION CULTURELLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80
ADJOINT ANIMATION 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,80	1,80	1,80	0,00	1,80
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		17,00	2,58	19,58	19,58	1,00	20,58

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

CC DU FRONSADAIS - CC DU FRONSADAIS - DM - 2022

(2) Catégories A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CC DU FRONSADAIS - CC DU FRONSADAIS - DM - 2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				0,00		
CHARGÉE ACTION CULTURELLE	B	CULT	500	0,00	A Chargée de cult	CDI agent contractuel sur emploi permanent
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
AGENT POLYVALENT INFRA		TECH		0,00	A PEC	A PEC
AGENT POLYVALENT JEUNESSE		ANIM		0,00	A PEC	A PEC
EDUCATEUR JEUNESSE		ANIM		0,00	A C.E.E	CDD Contrat Engagement Educatif
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a\* article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité) )  
 3-2 vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1\* absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2\* emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3\* emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4\* emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5\* emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel  
 38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 collaborateurs de groupes d'étus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
PETR			52 758,90
SYNDICAT DE LA SAYE			17 386,22
SGBV MORON BLAYAIS VIRVEE ET RENAUDIÈRE			33 500,20
SMICVAL			2 463 807,00
SIETAVI			12 630,20
PLIE			14 611,80
GIRONDE NUMERIQUE			23 962,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### **C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	12 024 000,00	6,28	1,75	75,00	210 420,00	85,98
TFPNB	768 600,00	3,42	3,83	24,35	29 437,00	28,60
CFE	1 810 000,00	11,45	24,75	3,12	447 975,00	14,94
<b>TOTAL</b>	<b>14 602 600,00</b>	<b>6,73</b>			<b>687 832,00</b>	<b>30,82</b>

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**02**

Nombre de membres en exercice : 32  
 Nombre de membres présents : 19  
 Nombre de suffrages exprimés : 20

**VOTES :**

Pour : 17  
 Contre : 0  
 Abstentions : 3

Date de convocation : 27/08/2022

Présenté par Le PRESIDENTE (1).  
 A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 11/07/2022  
 Le PRESIDENTE,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Saint-Germain-de-la-Rivière, le 11/07/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

BARBE Richard	
BAYARD Jean-Marie	
BEC Dominique	
BERGEON Serge	Excusé
BEVLY Dominique	Excusé
BIGOT Christian	
BOULIN Sylvie	
BYTNAR Isabelle	
CENNI Mickaël	
CHIAROTTO Alain	
CHOLET-GABARD Eric	Excusé
DARCOS Murielle	
DUBOUREAU Jean-Marc	
DURANT Marcel	Excusé
DUVERGER Philippe	
EYHERAMONNO Mauricette	Excusé
GALAND Jean	
DEJEAN Josiane	
GASTEUIL Jean-Pascal	
GREAULT Valérie	
JANICOT Laurine	

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

LESCOUL Caroline	Excusé
LOCHON Nathalie	Pouvoir
MONDON Sylvie	<del>Excusé</del>
MONTION Alain	Excusé
MURAT Patrice	Excusé
PALMISANO Frédéric	Excusé
REGIS Marie-France	<del>Excusé</del>
RICHARD Nathalie	Excusé
TILLET FAURIE Martine	<del>Excusé</del>
VALEIX Guillaume	Excusé
VIGIER Valérie	Excusé

Certifié exécutoire par Le PRESIDENTE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/07/22, et de la publication le 18/07/22  
A Saint-Germain-de-la-Rivière, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Communautaire